70821 Sous Chemise:30307 Sous Chemise 10/10/08 11:46 Page 1

DOSSIER DE DEMANDE DE DIPLÔME

PARTIE 1
RECEVABILITÉ DU DOSSIER



Seules les pieces absolument indispensables à l'étude de votre dossier vous sont demandées, le jury se réservant la possibilité d'effectuer les contrôles qu'il jugera utiles.



Ministère de la santé, de la jeunesse, des sports et de la vie associative

70821 Sous Chemise:30307 Sous Chemise 10/10/08 11:46 Page 3

# LES ÉTAPES DE LA PROCEDURE **DE VAE**

#### Première phase

#### L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

и	M	በ	П	6
	V 1	u	u	u

- Vous demandez un dossier.

### **VOTRE INTERLOCUTEUR**

LA DRDJS, LA DDJS OU LE CREPS\* DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

- Elle vous accueille et vous informe.
  - Elle vous remet ou vous adresse un dossier.

### **Deuxième phase**

# LA RECEVABILITÉ DE VOTRE DOSSIER

#### VOUS

## **VOTRE INTERLOCUTEUR**

-Vous déposez en deux exemplaires la première partie de votre dossier.

-Vous pouvez aussi l'obtenir sur le site Internet du ministère : www.jeunesse-sports.gouv.fr

- Elle vous adresse un accusé de réception et vous attribue un numéro de dossier à rappeler dans toute correspondance.
- Elle examine votre dossier et vous notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception.

- Votre dossier est recevable.

- Elle vous indique la date et le lieu de réunion des prochains jurys fixés dans le calendrier national des examens, accessible sur le site Internet du ministère.

# Troisième phase (facultative) L'ACCOMPAGNEMENT (VOIR GUIDE PAGE 34)

#### VOUS

#### VOTRE INTERLOCUTEUR LA DRDJS DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

- Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement.

- Elle vous propose une aide méthodologique pour décrire et analyser vos activités.

### Quatrième phase

# LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE (VOIR GUIDE PAGE 37)

#### **VOUS**

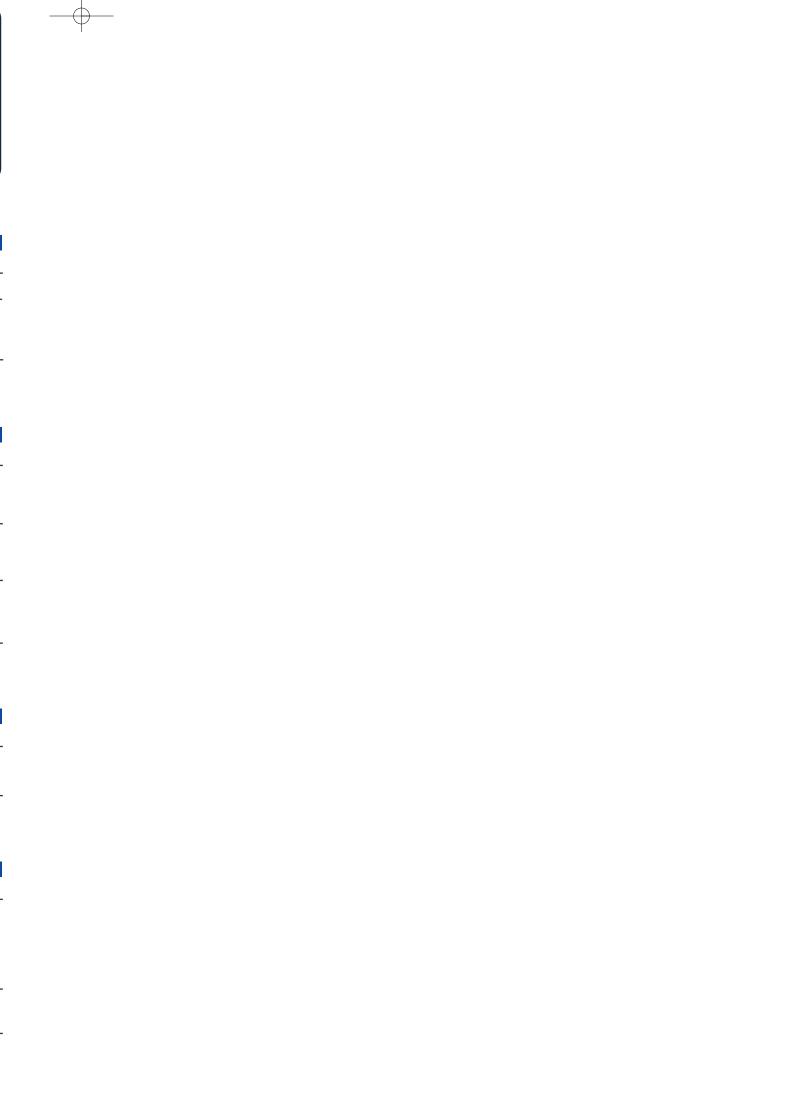
- Vous adressez quatre exemplaires de votre dossier complet (1°et 2°parties), en veillant à respecter la date de clôture des inscriptions.
- Vous précisez si vous souhaitez un entretien avec le jury.
- Vous avez demandé un entretien avec le jury ou le jury a souhaité s'entretenir avec vous.

### **VOTRE INTERLOCUTEUR**

LE SERVICE ORGANISATEUR DE L'EXAMEN

- Il vous adresse une convocation pour cet entretien.
- Il vous notifie la décision du jury qui peut :
- vous attribuer le diplôme,
- ne pas vous attribuer le diplôme,
- vous attribuer une partie du diplôme ; vous devez dans les 5 ans obtenir la totalité du diplôme.

<sup>\*</sup>Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) - Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) - Centre d'éducation populaire et de sport (CREPS)



# DOSSIER DE DEMANDE DE DIPLÔME





- Votre identité
- Vos motivations
- Votre demande
- Vos acquis

 $\overline{\phantom{a}}$ 

70821 Sous Chemise:30307 Sous Chemise 10/10/08 11:46 Page 7

# LES ÉTAPES DE LA PROCEDURE **DE VAE**

#### Première phase

### L'ACCUEIL ET L'INFORMATION

I١	1	N	П	C
1	v	u	u	O

### **VOTRE INTERLOCUTEUR**

LA DRDJS, LA DDJS OU LE CREPS\* DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

- Vous demandez un dossier.
- -Vous pouvez aussi l'obtenir sur le site Internet du ministère : www.jeunesse-sports.gouv.fr
- Elle vous accueille et vous informe.

- Elle vous remet ou vous adresse un dossier.

#### LA RECEVABILITÉ DE VOTRE DOSSIER Deuxième phase

#### **VOUS**

#### **VOTRE INTERLOCUTEUR** LA DRDJS DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

- -Vous déposez en deux exemplaires la première partie de votre dossier.
- Elle vous adresse un accusé de réception et vous attribue un numéro de dossier à rappeler dans toute correspondance.
- Elle examine votre dossier et vous notifie un avis de recevabilité dans un délai de deux mois après l'accusé de réception.

- Votre dossier est recevable.

- Elle vous indique la date et le lieu de réunion des prochains jurys fixés dans le calendrier national des examens, accessible sur le site Internet du ministère.

## Troisième phase (facultative) L'ACCOMPAGNEMENT (VOIR GUIDE PAGE 34)

#### VOUS

#### **VOTRE INTERLOCUTEUR** LA DRDJS DE VOTRE LIEU DE RÉSIDENCE

- Vous souhaitez bénéficier d'un accompagnement.

- Elle vous propose une aide méthodologique pour décrire et analyser vos activités.

# Quatrième phase

# LA VALIDATION DES ACQUIS DE VOTRE EXPÉRIENCE (VOIR GUIDE PAGE 37)

#### **VOUS**

- Vous adressez quatre exemplaires de votre dossier complet (1°et 2°parties), en veillant à respecter la date de clôture des inscriptions.
- Vous précisez si vous souhaitez un entretien avec le jury.
- Vous avez demandé un entretien avec le jury ou le jury a souhaité s'entretenir avec vous.

#### **VOTRE INTERLOCUTEUR**

- Il vous adresse une convocation pour cet entretien.
- -Il vous notifie la décision du jury qui peut :
- vous attribuer le diplôme,
- ne pas vous attribuer le diplôme,
- vous attribuer une partie du diplôme ; vous devez dans les 5 ans obtenir la totalité du diplôme.



<sup>\*</sup>Direction régionale et départementale de la jeunesse et des sports (DRDJS) - Direction départementale de la jeunesse et des sports (DDJS) - Centre d'éducation populaire et de sport (CREPS)